



**THE FIREFIGHTERS RECOGNITION
DAY ACT (COMMEMORATION OF
DAYS, WEEKS AND MONTHS ACT
AMENDED)**

**LOI SUR LA JOURNÉE DE
RECONNAISSANCE DES
POMPIERS (LOI MODIFIANT LA
LOI SUR LES JOURNÉES, LES
SEMAINES ET LES MOIS
COMMÉMORATIFS)**

STATUTES OF MANITOBA 2024

LOIS DU MANITOBA 2024

Chapter 2

Chapitre 2

Bill 200
1st Session, 43rd Legislature

Assented to April 24, 2024

Projet de loi 200
1^{re} session, 43^e législature

Date de sanction : 24 avril 2024

EXPLANATORY NOTE

This note is a reader's aid and is not part of the law.

The Commemoration of Days, Weeks and Months Act is amended to proclaim May 4 as Firefighters Recognition Day.

NOTE EXPLICATIVE

La note qui suit constitue une aide à la lecture et ne fait pas partie de la loi.

La *Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs* est modifiée pour que le 4 mai soit proclamé « Journée de reconnaissance des pompiers ».

CHAPTER 2

THE FIREFIGHTERS RECOGNITION DAY ACT (COMMEMORATION OF DAYS, WEEKS AND MONTHS ACT AMENDED)

(Assented to April 24, 2024)

HIS MAJESTY, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of Manitoba, enacts as follows:

C.C.S.M. c. C150.5 amended

1 The Commemoration of Days, Weeks and Months Act is amended by this Act.

2 The following is added after Schedule 15.1:

SCHEDULE 15.2

FIREFIGHTERS RECOGNITION DAY

WHEREAS firefighters put themselves at risk every day to protect Manitobans, their property and the environment;

AND WHEREAS firefighters in Manitoba have been killed or injured in the line of duty;

CHAPITRE 2

LOI SUR LA JOURNÉE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS (LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES JOURNÉES, LES SEMAINES ET LES MOIS COMMÉMORATIFS)

(Date de sanction : 24 avril 2024)

SA MAJESTÉ, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative du Manitoba, édicte :

Modification du c. C150.5 de la C.P.L.M.

1 La présente loi modifie la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs.

2 Il est ajouté, après l'annexe 15.1, ce qui suit :

ANNEXE 15.2

JOURNÉE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS

Attendu :

que les pompiers s'exposent à des risques au quotidien pour protéger les Manitobains et leurs biens ainsi que l'environnement;

AND WHEREAS many firefighters in Manitoba are volunteers;

que des pompiers ont été tués ou blessés dans l'exercice de leurs fonctions au Manitoba;

AND WHEREAS firefighters play an integral role in Manitoba's fire and medical emergency response system;

que beaucoup de pompiers au Manitoba sont des bénévoles;

AND WHEREAS it is important to recognize the hard work, dedication and sacrifices of all firefighters in Manitoba;

que les pompiers jouent un rôle essentiel dans le système d'intervention d'urgence en cas d'incendie ou d'urgence médicale;

qu'il est important de reconnaître le travail acharné, le dévouement et les sacrifices de l'ensemble des pompiers du Manitoba,

THEREFORE the following is proclaimed throughout Manitoba:

il est proclamé ce qui suit dans toute la province :

Firefighters Recognition Day

1 In each year, May 4 is to be known as Firefighters Recognition Day.

Journée de reconnaissance des pompiers

1 Le 4 mai est désigné chaque année « Journée de reconnaissance des pompiers ».

Coming into force

3 *This Act comes into force on the day it receives royal assent.*

Entrée en vigueur

3 *La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.*